

Les crédits

Maintenant voilà au chômage 1 200 travailleurs de la péninsule de Bonavista, et je représente 250 localités; cette usine en dessert environ 75, certaines plus que d'autres, certaines moins, mais certes le centre de cette région, si vous voulez, que sont les villes de Bonavista, de Catalina, de Port Union, de Melrose, d'Elliston, de Newmans Cove, de Kings Cover, de Trinity, de Port Rexton, et je pourrais en citer d'autres. Toutes les localités de cette péninsule sont touchées, pas seulement les travailleurs, les pêcheurs au chalut ou autres et les travailleurs d'usine, mais leurs familles et les boutiques du coin.

Pour donner une autre perspective à cette question, j'ai parlé à un homme d'affaire de St. John's, à Terre-Neuve, qui était directeur d'une organisation appelée Atlantic Building Materials. C'est une quincaillerie qui vend des matériaux de construction. Il m'a dit: «On peut vous dire comment vont les pêches d'après le volume de nos ventes.» Ce n'est donc pas seulement la boutique du coin, le Foodliner, le Foodland ou le magasin Soby's qui sont concernés. Ce sont les grands magasins, les quincailleries qui vendent des matériaux de construction, les stations-service et les grands magasins dont le principal dans ma circonscription est Carbonear, qui est touché également. Je le sais parce que j'ai parlé à ces personnes.

Donc, vous pouvez vous imaginer la situation et vous pouvez peut-être me pardonner ma frustration quelque peu inhabituelle, si vous voulez, que je partage avec mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et, dans une certaine mesure, je pense, d'en face. Cela s'explique quand votre frère, votre soeur, vos beaux-frères, vos cousins et vos amis sont au chômage alors que je vous parle ici aujourd'hui. Ils ne savent pas quand ils auront un emploi, combien de temps ils vont en avoir un cette année, et Dieu sait ce qui va se passer l'année prochaine,

C'est le côté humain de la question. Voilà ce qu'il en est et c'est ce à quoi nous devons mettre un terme.

[Français]

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me lève aujourd'hui pour parler du problème de la zone de 200 milles et de la spoliation des ressources qu'on y retrouve.

Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue, le député de Fredericton—York—Sunbury, et je vous prierais de bien noter qu'il est possible que je parle un peu plus de 10 minutes.

• (1320)

J'aimerais faire état de l'inquiétude profonde qu'a exprimée mon collègue de Burin—Saint-Georges dans sa motion concernant le pillage de poissons transfrontaliers au large de la côte est du Canada et de la possibilité d'élargir la compétence fonctionnelle du Canada afin de lutter contre ce problème.

La sincérité de mon collègue ne fait aucun doute, mais ce sentiment seul ne réglera pas la question et le gouvernement doit se baser sur des faits. Comme vous le savez, en février dernier, le Comité scientifique consultatif des pêches canadiennes dans l'Atlantique a présenté un rapport sur l'état des stocks de morue du Nord. Ce rapport comportait une révision à la baisse de la biomasse globale et des stocks de morue de sept ans et plus. Ainsi, la biomasse globale serait à peu près identique à ce qu'elle était en 1980 et la population de reproducteurs serait légèrement inférieure à son niveau de 1979.

Au cours de ces deux années, le total des prises accidentelles avait été fixé à 180 000 tonnes. Le Comité a également indiqué que les prises pour la première moitié de 1992 devaient être limitées au strict minimum et pour le reste de l'année, il fournira d'autres avis en juillet prochain.

Reconnaissant la situation actuelle de la morue du Nord, le ministère des Pêches et des Océans a établi, le 24 février, un plafond de conservation aux fins de gestion de la ressource. Ce plafond, fixé à 120 000 tonnes pour 1992, constituait une réduction de 65 000 tonnes du TPA pour la morue du Nord. Il a été annoncé dans le cadre d'un programme à six volets.

Le premier volet, c'est la gestion de la pêche. Le Comité a recommandé que les prises, au cours du premier semestre de 1992, soient ramenées à 25 000 tonnes, ce qui représente la moitié du volume capturé au cours de la même période en 1991. La recommandation a été adoptée et on a fermé la pêche hivernale des chalutiers de haute-mer dans la division 3-L. D'autres mesures de conservation du stock seront élaborées plus tard en consultation avec les représentants de l'industrie.

Étant donné le déclin des stocks de capelan dont se nourrit la morue du Nord, la pêche hauturière de cette espèce dans la zone canadienne a été fermée en 1992. Les chalutiers de haute-mer ne pourront pêcher la morue pendant le plus fort de la saison de reproduction. La pêche d'autres espèces dans lesquelles la morue consti-